LYCÉE DES MÉTIERS GASTRONOMIE - HÔTELLERIE - TOURISMES
LYCÉE GEORGES FRÊCHE
MONTPELLIER

Choix des langues vivantes

pour les élèves du baccalauréat professionnel Cuisine

et du baccalauréat professionnel Commercialisation et services en restauration

Objet : **Choix des langues vivantes enseignées et demande d'inscription en classe européenne pour l'année scolaire 2019-2020**

Le lycée des métiers de la gastronomie, de l'hôtellerie et des tourismes *Georges-Frêche* de Montpellier a vocation à développer des formations d'excellence dans les domaines de l'alimentation, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.

Dans cette optique, il est proposé aux élèves, dès leur entrée en seconde, de suivre un cursus « Européen » pour toute leur scolarité. Ce cursus permet à un élève de bénéficier d'heures d'enseignement supplémentaires en Anglais ou en Espagnol et de passer gratuitement les certifications en langue attestant du niveau linguistique de l'élève et le baccalauréat avec la mention Européenne.

Il est aussi proposé aux élèves de participer à un projet autour de la langue allemande, projet qui ne fait pas partie des sections européennes mais qui permet la découverte d'un nouvel environnement. Ce dernier s'adresse aussi bien aux élèves ayant déjà suivi l'option allemand au collège qu'aux élèves souhaitant découvrir cette langue.

Ces préparations permettent d'optimiser le séjour lors des stages « européens » pour lesquels les élèves de ces sections sont prioritaires et pris en charge par le programme Erasmus +. Au terme de 5 à 8 semaines de ces stages, les élèves reçoivent un certificat « Europass » qui justifie d'une expérience en Europe et vient compléter leur CV.

L'ensemble des activités mises en place autour des élèves de ces sections tend à leur fournir les outils linguistiques, professionnels et comportementaux nécessaires à leur développement personnel et à leur insertion professionnelle.

Les résultats aux examens sont chaque année très probants et les élèves de section européenne anglais ou espagnol voient apposer la mention "section européenne" sur leur diplôme du baccalauréat professionnel dès lors qu'ils obtiennent au moins 12 à leur épreuve écrite de langue.

De manière à constituer les groupes, il est demandé aux familles de classer par ordre de préférence la dominante dans laquelle elles souhaiteraient que leur enfant soit inscrit. Les souhaits des familles seront étudiés individuellement et chaque élève inscrit dans la mesure des capacités d'accueil.

Le Proviseur,

Véronique PARIS

Lycée des métiers de la gastronomie de l'hôtellerie et des tourismes Georges-Frêche * MONTPELLIER *

Je, soussigné(e) ..... responsable légal de l'enfant .....

- souhaite que l'élève suive les enseignements dans les langues suivantes :

- Anglais (obligatoire) ET - Espagnol ☐ ou Allemand ☐, (cocher la langue choisie)

- souhaite porter sa candidature pour une inscription en section européenne : OUI ☐ NON ☐

  - Anglais : ..... - Espagnol : ....., (classer par ordre de préférence)

- souhaite porter sa candidature pour une inscription au projet Allemand : OUI ☐ NON ☐

A Montpellier, le .....

Signature